

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 810

3 avril 2008

### SOMMAIRE

4 i S.A. ....	38837	MirInvest Fund Conseil S.A. ....	38836
Agri-Center S.A. ....	38838	Modene S.A. ....	38858
An der Weissbaach S.à r.l. ....	38848	M & S Mode Luxembourg S.à r.l. ....	38847
APE Finance S.à r.l. ....	38874	Nese S. à r. l. ....	38850
A.R.H. Limited S.A. ....	38854	NOBIS Asset Management S.A. ....	38849
ARS Dentis S.A. ....	38835	OCM Cineplex Galaxy S.à.r.l. ....	38836
Brook Rock Holdings ....	38871	OCM Luxembourg Real Estate Invest- ments II S.à.r.l. ....	38880
BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à r.l. ....	38872	Paris Palace S.à r.l. ....	38838
Cabis S.à r.l. ....	38839	PM France Industrial S.à r.l. ....	38854
Clermon Holding Company S.A. ....	38858	PM France Retail S.à r.l. ....	38869
Embon Investments S.à r.l. ....	38847	PP Holding S.A. ....	38860
EP Group S.A. ....	38838	P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l. ....	38837
European Fund Services S.A. ....	38838	SNOW Participations S.A. ....	38859
Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl ....	38848	Société Hippique Casino 2000 Sàrl ....	38846
Financière Tiara ....	38846	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T. ....	38835
Geprolux S.A. ....	38834	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T. ....	38835
Geprolux S.A. ....	38834	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T. ....	38836
L1 RE (LUX) 1 S.à r.l. ....	38871	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T. ....	38836
Leader Coif Diffusion S.à r.l. ....	38847	Thunderbird D S.à r.l. ....	38870
Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A. ....	38848	Thunderbird P S.à r.l. ....	38871
Maclemain Exposition Sàrl ....	38837	Titex S.A. ....	38849
Maclemain s.à.r.l. ....	38846	Travelguide S.à r.l. ....	38848
Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l. ....	38850	Treveria Twenty-Eight S.à r.l. ....	38837
Marathon S.à.r.l. ....	38850	Vitral S.A. ....	38849
Marela S.A. ....	38860	Whitehall European RE 3 S.à r.l. ....	38859
Mat & Kam GmbH ....	38849	Wide Bridge S.A. ....	38860
MD Mezzanine S.A., SICAR ....	38834	Wireless Solutions S.A. ....	38860
MEIF II Swiss Holdings S.à r.l. ....	38835	WK PEPERBUS International S.à r.l. ....	38834
MF13 S.à r.l. ....	38869		
Mirabaud Equities Conseil S.A. ....	38836		

**Geprolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034887/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08926. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Geprolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034888/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08927. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2008.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2008034927/239/13.

(080036818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**WK PEPERBUS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.976.

Par résolution signée en date du 21 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008035042/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.708.

Par résolution signée en date du 11 janvier 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Martin Stephen William Stanley, avec adresse à Innfield House, Pytches Road, 1P12 IEX Suffolk/Woodbridge, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B avec effet au 8 janvier 2008.

- Nomination de Monsieur Charles Lynam, avec adresse au Citypoint, One Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant B avec effet au 8 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Référence de publication: 2008035044/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00994. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034889/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08948. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034890/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08951. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**ARS Dentis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 120.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARS DENTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034907/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08793. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034891/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08952. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034892/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08954. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Mirabaud Equities Conseil S.A., Société Anonyme,  
(anc. MirInvest Fund Conseil S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008034930/239/13.

(080036820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**OCM Cineplex Galaxy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 726.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 102.995.

Par résolution signée en date du 5 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Szymon Dec, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035047/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 125.678.

En date du 11 décembre 2007, l'associé unique TREVERIA F S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à la société TREVERIA L S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dès lors, TREVERIA L S.à r.l., détient la totalité des 500 parts sociales et devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035040/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00504. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080036471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2008034960/231/14.

(080036233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**4 i S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 59.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034893/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08181. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080036655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Maclemain Exposition Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 29.  
R.C.S. Luxembourg B 91.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034918/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00274. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080036440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Agri-Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 94.107.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2008.

F. Unsen  
Notaire

Référence de publication: 2008034908/234/12.

(080036251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**EP Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 50.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2008034910/242/12.

(080036704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**European Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 77.327.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecke Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. März 2008.

Für die Gesellschaft  
Pour J. Seckler  
Notaire  
M. Goeres

Référence de publication: 2008034957/231/14.

(080036322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 129.544.

Il résulte d'un contrat de cession signé en date du 5 décembre 2007 que 9 parts sociales que détient PP HOLDING S.A. dans PARIS PALACE S. à r.l. ont été cédées à la société CENTURIA PARIS PALACE BV, ayant son siège social au Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam, R.C.S. Amsterdam 34266037.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2008035025/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Cabis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.805.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- (1) THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (5) THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,
- (each acting by its GENERAL PARTNER, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED,
- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED,
- (9) THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (10) THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (11) THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (12) THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (13) THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,
- (each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED,
- (14) THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, (duly represented by CINVEN UK NOMINEES LIMITED)

each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

and each represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 23 January, 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CABIS S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CABIS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.



Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment €
THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1,600	1,600
THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1,694	1,694
THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	430	430
THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1,935	1,935
THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1,438	1,438
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1 ) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	72	72
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	252	252
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	178	178
THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	832	832

THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1,368	1,368
THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	767	767
THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	913	913
THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	922	922
THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP . . . . .	99	99
Total . . . . .	12,500	12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euros.

*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth:

Kevin Whale 51, Guilford Avenue Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom, Company secretary, 6th May 1959, High Wycombe (United Kingdom)

Danièle Arendt-Michels, 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Ettelbruck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Private Employee, 19th December 1974, Namur (Belgium)

Geoffroy Willaume, 9, rue du Bac, F-75007 Paris, Manager, 17th October 1978, Vitry-le-François (France)

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(2) THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(3) THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(4) THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,

(5) THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED,

(6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED,

(9) THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(10) THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(11) THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(12) THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,

(13) THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED,

(14) THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, (dûment représenté par CINVEN UK NOMINEES LIMITED)

chacun ci-dessus ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG,

et chacun étant représenté par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations en date du 23 janvier 2008, lesquelles seront enregistrées, avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée CABIS S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CABIS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion

tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions.

Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.600	1.600
THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.694	1.694
THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	430	430
THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.935	1.935
THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.438	1.438
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1 ) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	72	72
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	252	252
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	178	178
THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	832	832
THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.368	1.368
THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	767	767
THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	913	913
THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	922	922
THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP . . . . .	99	99
Total . . . . .	12.500	12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ 1.900,-Euros.

#### *Assemblée General extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance:

Kevin Whale 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume-Uni, Company Secretary, 6 mai 1959 High Wycombe (Royaume-Uni)

Danièle Arendt-Michels, 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Expert Comptable, 9 janvier 1961 Ettelbruck (Luxembourg)

Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Employée Privée, 19 décembre 1974, Namur (Belgique)

Geoffroy Willaume, 9, rue du Bac, F-75007 Paris, Gérant, 17 octobre 1978, Vitry-le-François (France)

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008. LAC/2008/4829. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008035177/242/398.

(080037539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Maclemain s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 30.

R.C.S. Luxembourg B 96.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034919/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00275. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Société Hippique Casino 2000 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.832.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034920/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00276. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Financière Tiara, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.205.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 février 2008*

Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCIERE TIARA

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035059/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Leader Coif Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 11, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034921/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00277. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080036449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**M & S Mode Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Il résulte d'une Assemblée Générale que les personnes suivantes ont démissionnées de leurs fonctions de gérants:

- Madame Nancy Bromet, demeurant à NL-1411 PN Naarden, 58-60, Bussummerstraat,
- Monsieur Phil Auld, demeurant à GB-RG4 6VH Berkshire, Pearson Road,
- Monsieur Lodewijk Willems, demeurant à B-Doisburg,
- Monsieur KM Pauw, demeurant à NL-Amsterdam,
- Monsieur AB Baay, demeurant à NL-Amsterdam,
- Monsieur DW Koonings, demeurant à NL-Amsterdam,
- Monsieur GJ Toussaint, demeurant à NL-Amsterdam,

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour M&S MODE LUXEMBOURG S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008035028/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08237. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Embon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.594.

En date du 11 février 2008, la société anonyme ECOREAL S.A., a cédé les 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée EMBON INVESTMENTS S.à r.l. à la «Limited partnership» ELLIOTT ASSOCIATES L.P., enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware (Etat-Unis d'Amérique) sous le n ° 2099701, avec siège au 1209, Orange Street, DE 19801, Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour EMBON INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035056/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01008. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Le notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2008034958/231/15.

(080036304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**An der Weissbaach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7376 Bofferdange, 36, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 43.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034922/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00278. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Travelguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6661 Born, 9, Born Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 91.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034923/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00279. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Fiduciaire Jos. Thill, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034924/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2008, réf. DSO-CN00178. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.



**Titex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 23.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008034928/239/12.

(080036483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Vitral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008034929/239/12.

(080036478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**NOBIS Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.070.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. März 2008.

Für die Gesellschaft

Pour J. Seckler

Notar

M. Goeres

Référence de publication: 2008034959/231/14.

(080036294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Mat & Kam GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.616.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. März 2008.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Der Notar

Référence de publication: 2008034961/231/13.

(080036212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.900.

En date du 3 août 2006, l'associé unique INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 500 parts à la société MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HOLDINGS 1 S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dès lors, MACQUARIE EUROPEAN VEHICLE SAFETY HOLDINGS 1 S.à r.l., détient la totalité des 500 parts sociales et devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Référence de publication: 2008035046/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.011.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.016.

Statuts coordonnés en date du 4 mars 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2008034932/208/12.

(080036175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 111.374.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1WW, registered under number 41058, being the sole member of MARATHON S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th September 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 2nd February 2006, number 239, represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 December 2007.

The articles of association of the Company were last amended by a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, on 26 February 2007, published in the Mémorial number 815 of 8 May 2007 (the «Articles»).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

*Agenda:*

Increase of the issued share capital of the Company by seven hundred twelve thousand three hundred Euro (€ 712,300) by the issue of

- (i) six thousand eight hundred and seventy- eight (6,878) Class A shares,

- (ii) three thousand seven hundred and twenty (3,720) Class B shares,
- (iii) four thousand nine hundred and forty seven(4,947) Class D shares,
- (iv) four thousand two hundred eighty seven (4,287) Class E shares,
- (v) three thousand four hundred and forty-four (3,444) Class G shares, and
- (vi) five thousand two hundred and sixteen (5,216) Class H shares,

each with a nominal value and subscription price of twenty five Euro (€25) (being a total of seven hundred twelve thousand three hundred Euro (€ 712,300)), such shares being subscribed by the existing member EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED by the following contributions in kind of

(i) a receivable of an amount of one hundred and seven thousand one hundred seventy-five Euro (€ 107,175) owned by the sole member due by GALLUSPARK (BRIDGE) S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 119.223) (the «Contribution I»);

(ii) a receivable of an amount of ninety-three thousand Euro (€ 93,000) owned by the sole member due by BERLIN (BRIDGE) S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 119.220) (the «Contribution II»);

(iii) a receivable of an amount of eighty-six thousand one hundred Euro (€ 86,100) owned by the sole member due by WIESBADEN (BRIDGE) S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 119.217) (the «Contribution III»);

(iv) a receivable of an amount of a hundred and twenty-three thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 123,675) owned by the sole member due by ESCHBORN (BRIDGE) S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 119.219) (the «Contribution IV»);

(v) a receivable of an amount of a hundred and thirty thousand four hundred Euro (€ 130,400) owned by the sole member due by ZAMA (WINDHOEK) S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 111.375) (the «Contribution V»);

(vi) a receivable of an amount of a hundred and seventy one thousand nine hundred fifty Euro(€ 171,950) owned by the sole member due by TURRET LUX PARTICIPATIONS S.à.r.l. (RCS Luxembourg B 111.373) (the «Contribution VI», and together with the Contributions I, II, III, IV, V, the «Contributions»);

subscription to the twenty-eight thousand four hundred and ninety-two (28,492) new shares so issued by the sole member; approval of the valuation of the Contributions at a total of seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The sole member having approved the above took the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to increase the issued share capital of the Company by seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300) by the issue of

- (i) six thousand eight hundred and seventy-eight (6,878) Class A shares,
- (ii) three thousand seven hundred and twenty (3,720) Class B shares,
- (iii) four thousand nine hundred and forty-seven (4,947) Class D shares,
- (iv) four thousand two hundred eighty seven (4,287) Class E shares,
- (v) three thousand four hundred and forty-four (3,444) Class G shares, and
- (vi) five thousand two hundred and sixteen (5,216) Class H shares,

being a total of twenty-eight thousand four hundred and ninety-two (28,492) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each and a total subscription price of seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300), all such new shares are subscribed for and paid by EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED.

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, aforementioned subscribed to the new shares. The shares so subscribed and issued are fully paid by the Contributions as described in the agenda.

The Contributions have been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 27 December 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The report contains the following conclusion:

«In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300) being equal to the subscription price of seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300) of the Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contributions in Kind corresponds at least to the total subscription price of all the Shares to be issued.»

Pursuant to the above, the sole shareholder resolved to approve the valuation of the Contributions at a total of seven hundred twelve thousand three hundred Euros (€ 712,300).

Proof of the transfer of the Contributions to the Company has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at one million four hundred forty six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 1,446,475) represented by fourteen thousand seven hundred and seventy-two (14,772) class A shares, seven thousand five hundred and eighty-eight (7,588) class B shares, one thousand seven hundred and ninety-four (1,794) class C shares, ten thousand four hundred and twenty (10,420) class D shares, nine thousand and fifty (9,050) class E

shares, one thousand one hundred and ninety (1,190) class F shares, seven thousand three hundred and twenty-nine (7,329) class G shares and five thousand seven hundred and sixteen (5,716) Class H shares, with a nominal value of twenty five (€25) Euro each.»

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eleven thousand Euro (EUR 11,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 1VWV, inscrite sous le numéro 41058, étant l'associé unique de MARATHON S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 2 février 2006, numéro 239, représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 décembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, en date du 26 février 2007, publié au Mémorial numéro 815 du 8 mai 2007 (les «Statuts»).

Le mandataire a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

#### Ordre du jour:

Augmentation du capital social émis de la Société de sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300) par l'émission de

- (i) six mille huit cent soixante-dix-huit (6.878) parts sociales de Classe A,
- (ii) trois mille sept cent vingt (3.720) parts sociales de Classe B,
- (iii) quatre mille neuf cent quarante-sept (4.947) parts sociales de Classe D,
- (iv) quatre mille deux cent quatre vingt sept (4.287) parts sociales de Classe E,
- (v) trois mille quatre cent quarante quatre (3.444) parts sociales de classe G, et
- (vi) cinq mille deux cent seize (5.216) parts sociales de classe H,

chacune avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25) (représentant un total de sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300), chaque part sociale étant souscrite et payée par l'associé existant EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED par les apports en nature

(i) d'une créance d'un montant de cent sept mille cent soixante-quinze Euros (€ 107.175) détenue par l'associé unique due par GALLUSPARK (BRIDGE) S.à r.l. (RCS Luxembourg B 119.223) (l'«Apport I»);

(ii) d'une créance d'un montant de quatre-vingt-treize mille Euros (€ 93.000) détenue par l'associé unique due par BERLIN (BRIDGE) S.à r.l. (RCS Luxembourg B 119.220) (l'«Apport II»);

(iii) d'une créance d'un montant de quatre-vingt-six mille cent Euros (€ 86.100) détenue par l'associé unique due par WIESBADEN (BRIDGE) S.à r.l. (RCS Luxembourg B 119.217) (l'«Apport III»);

(iv) d'une créance d'un montant de cent vingt-trois mille six cent soixante-quinze Euros (€ 123.675) détenue par l'associé unique due par ESCHBORN (BRIDGE) S.à r.l. (RCS Luxembourg B 119.219) (l'«Apport IV»);

(v) d'une créance d'un montant de cent trente mille quatre cents Euros (€ 130.400) détenue par l'associé unique due par ZAMA (WINDHOEK) S.à r.l. (RCS Luxembourg B 111.375) (l'«Apport V»);

(vi) d'une créance d'un montant de cent soixante-et-onze mille neuf cent cinquante Euros (€ 171.950) détenue par l'associé unique due par TURRET LUX PARTICIPATION S.à r.l. (RCS Luxembourg B 111.373) (l'«Apport VI»), et ensemble avec les Apports I, II, III, IV et V, les «Apports»;

souscription aux vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (28.492) nouvelles parts sociales ainsi émises par l'associé unique; approbation de l'évaluation des Apports à sept cent douze mille trois cent euros (€ 712.300), modification conséquente de l'article 5 des statuts.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300) par l'émission de

- (i) six mille huit cent soixante-dix-huit (6.878) parts sociales de Classe A,
- (ii) trois mille sept cent vingt(3.720) parts sociales de Classe B,
- (iii) quatre mille neuf cent quarante-sept (4.947) parts sociales de Classe D,
- (iv) quatre mille deux cent quatre vingt sept (4.287) parts sociales de Classe E,
- (v) trois mille quatre cent quarante quatre (3.444) parts sociales de classe G, et
- (vi) cinq mille deux cent seize (5.216) parts sociales de classe H,

représentant un total de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze (28.492) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune et un prix total de souscription sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300), toutes ces nouvelles parts sociales étant souscrites et payées par EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED.

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, prémentionnée, a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales. Les parts sociales ainsi souscrites et émises sont libérées en contrepartie des Apports tels que décrits dans l'ordre du jour.

Les Apports ont fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté 27 décembre 2007, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond à sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300), étant égal au prix de souscription de sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300) des Parts Sociales devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature de sorte que la valeur totale des Apports en Nature correspond au moins au prix total de souscription de toutes les Parts Sociales devant être émises.»

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique a décidé d'approuver l'évaluation des Apports à un total de sept cent douze mille trois cents euros (€ 712.300).

Preuve du transfert des Apports à la Société a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts est modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante-quinze euros (€ 1.446.475) représenté par quatorze mille sept cent soixante-douze (14.772) parts sociales de classe A, sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (7.588) parts sociales de classe B, mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1.794) parts sociales de classe C, dix mille quatre cent vingt (10.420) parts sociales de classe D, neuf mille cinquante (9.050) parts sociales de classe E, mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts sociales de classe F, sept mille trois cent vingt-neuf (7.329) parts sociales de classe G et cinq mille sept cent seize (5.716) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (€25) chacune.»

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de son augmentation de capital social sont estimés à onze mille euros (EUR 11.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/859. — Reçu 7.123 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008035233/242/187.

(080037460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 127.852.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008035153/5770/12.

(080037630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**A.R.H. Limited S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 16.080.

In the year two thousand and eight, on the fifth of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of A.R.H. LIMITED S.A., R.C.S. Luxembourg B 16.080, with its registered office in Luxembourg, organised as a société anonyme holding under the denomination of AUSTRALUX S.A., pursuant to a deed of Maître Lucien Schuman, then notary residing in Luxembourg, dated July 28, 1978, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 235 of October 30, 1978.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated June 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1304 of December 1, 2005.

The meeting is chaired by Mrs Lynsey Blair, Assistant Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Chantal Sales, Company Secretarial Assistant, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Joanna Hawkyard, Deputy Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-one million three hundred seventy-seven thousand and eight hundred (21,377,800) shares having a par value of two US dollars (2.- USD) each, divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of class «A», ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of class «B», thirteen thousand and eight hundred (13,800) ordinary shares of class «C» and one hundred and fourteen thousand (114,000) preference shares, representing the total capital of forty-two million seven hundred fifty-five thousand and six hundred US dollars (42,755,600.- USD), are all duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of 228,000.- USD so as to bring it down from its present amount of 42,755,600.- USD represented by 21,377,800 shares of 2.- USD each to 42,527,600.- USD by the repurchase and cancellation of 114,000 preference shares of 2.- USD each and the cancellation of share premium by an amount of 281,391,216.- USD.

2. Payment of the proceeds of the capital reduction and the cancellation of the share premium amounting to an aggregate amount of 281,619,216.- USD to the company ANGLO AMERICAN SOUTH AFRICA LIMITED.

3. Cancellation of the authorised capital of the Company.

4. Replacement of the last paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation with the following wording:

«Class «A» shares, class «B» shares and class «C» shares have the same voting rights. A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders

of the class or classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise have received have consented to such a dividend and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.»

5. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation in order to reflect the effect of the four preceding resolutions.

6. Suppression of all provisions relating to preference shares and subsequent deletion of Article 4 of the Articles of Incorporation.

7. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions:

*First resolution*

The Company's share capital is reduced by an amount of 228,000.- USD so as to bring it down from its present amount of 42,755,600.- USD represented by 21,377,800 shares of 2.- USD each to 42,527,600.- USD by the repurchase and cancellation of 114,000 preference shares of 2.- USD each and the cancellation of share premium by an amount of 281,391,216.- USD.

The proceeds of such capital reduction and cancellation of share premium amounting to a total of 281,619,216.- USD will be paid to the shareholder ANGLO AMERICAN SOUTH AFRICA LIMITED, a company with registered office at 44 Main Street, Johannesburg, Republic of South Africa, the other shareholders having waived their possible rights to the cash being utilised for the reimbursement.

The present capital reduction and cancellation of share premium are governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

This resolution was passed unanimously by the holders of the 21,263,800 ordinary shares of the classes «A», «B» and «C» as well as by the holder of the 114,000 preference shares.

*Second resolution*

The Company's authorised capital is cancelled.

This resolution was passed unanimously by the holders of the 21,263,800 ordinary shares of the classes «A», «B» and «C».

*Third resolution*

The last paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation is replaced with the following wording:

«Class «A» shares, class «B» shares and class «C» shares have the same voting rights. A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the class or classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise have received have consented to such a dividend and provided further that no action may be taken under this

Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.»

This resolution was passed unanimously by the holders of the 21,263,800 ordinary shares of the classes «A», «B» and «C».

*Fourth resolution*

As a consequence of the three preceding resolutions, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 3. Share capital.** The corporate issued capital is set at forty-two million five hundred twenty-seven thousand and six hundred United States dollars (42,527,600.- USD), represented by twenty-one million two hundred sixty-three thousand and eight hundred (21,263,800) shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) each divided into ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class «A», ten million six hundred and twenty-five thousand (10,625,000) ordinary shares of Class «B» and thirteen thousand eight hundred (13,800) ordinary shares of Class «C».

Without limiting any powers conferred by the Law of 10 August 1915 as amended and in force from time to time governing commercial companies (the «Law») or these Articles, the extraordinary general meeting may amend these Articles so as to:

- consolidate or subdivide all or any of the shares into shares of larger or smaller amounts than its existing shares or change its shares into par value or no par value shares;
- convert any of the shares into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions;
- increase or reduce the subscribed capital of the Company.

Class «A» shares, class «B» shares and class «C» shares have the same voting rights. A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the class or classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise have received have

consented to such a dividend and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.»

This resolution was passed unanimously by the holders of the 21,263,800 ordinary shares of the classes «A», «B» and «C».

#### *Fifth resolution*

All provisions relating to preference shares are suppressed and subsequently Article 4 of the Articles of Incorporation is left blank.

This resolution was passed unanimously by the holders of the 21,263,800 ordinary shares of the classes «A», «B» and «C» as well as by the holder of the 114,000 preference shares.

#### *Valuation*

For all purposes the present capital reduction and cancellation of share premium are valued at one hundred eighty-nine million three hundred eighty-seven thousand and five hundred euro (189,387,500.- EUR).

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand and two hundred euro (2,200.- EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de A.R.H. LIMITED S.A., R.C.S. Luxembourg B 16.080, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de AUSTRALUX S.A. suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 235 du 30 octobre 1978.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1304 du 1<sup>er</sup> décembre 2005.

La séance est présidée par Madame Lynsey Blair, «Assistant Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Sales, «Company Secretarial Assistant», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Ms Joanna Hawkyard, «Deputy Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-et-un millions trois cent soixante-dix-sept mille huit cents (21.377.800) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «A», dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «B», treize mille huit cents (13.800) actions ordinaires de classe «C» et cent quatorze mille (114.000) actions préférentielles, représentant le capital total de quarante-deux millions sept cent cinquante-cinq mille six cents dollars US (42.755.600,- USD), sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 228.000,- USD pour le ramener de son montant actuel de 42.755.600,- USD représenté par 21.377.800 actions de 2,- USD chacune à USD 42.527.600,- USD



par rachat et annulation de 114.000 actions préférentielles de 2,- USD chacune et par annulation de la prime d'émission à concurrence d'un montant de 281.391.216,- USD.

2. Paiement du produit de la réduction de capital et de l'annulation de la prime d'émission d'un montant total de 281.619.216,- USD à la société ANGLO AMERICAN SOUTH AFRICA LIMITED.

3. Annulation du capital autorisé de la Société.

4. Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts.

5. Modification de l'article 3 des statuts.

6. Annulation de toutes les dispositions relatives aux actions préférentielles et suppression subséquente de l'article 4 des statuts.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est réduit à concurrence d'un montant de 228.000,- USD pour le ramener de son montant actuel de 42.755.600,- USD représenté par 21.377.800 actions de 2,- USD chacune à USD 42.527.600,- USD par rachat et annulation de 114.000 actions préférentielles de 2,- USD chacune et par annulation de la prime d'émission à concurrence d'un montant de 281.391.216,- USD.

Le produit de la réduction de capital et de l'annulation de la prime d'émission s'élevant à un montant total de 281.619.216,- USD sera payé à l'actionnaire ANGLO AMERICAN SOUTH AFRICA LIMITED, une société avec siège social au 44 Main Street, Johannesburg, République d'Afrique du Sud, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droits éventuels au montant en espèces utilisé pour le remboursement.

Les présentes réduction de capital et annulation de prime d'émission sont régies par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les détenteurs des 21.263.800 actions ordinaires des classes «A», «B» et «C» ainsi que par le détenteur des 114.000 actions préférentielles.

#### *Deuxième résolution*

Le capital autorisé de la Société est annulé.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les détenteurs des 21.263.800 actions ordinaires des classes «A», «B» et «C».

#### *Troisième résolution*

Le dernier alinéa de l'article 3 des statuts est remplacé par le texte de la teneur suivante:

«Les actions de classe «A», de classe «B» et de classe «C» ont les mêmes droits de vote. Un dividende peut être payé à l'une des classes d'actions ainsi que d'un montant non proportionnel aux montants libérés sur ces actions, pourvu que les détenteurs de la classe ou des classes qui recevraient dans un tel cas un dividende inférieur à celui qu'ils auraient pu toucher autrement ont donné leur accord au paiement d'un tel dividende, et pourvu en plus que rien ne pourra être entrepris dans le cadre de cet article pour priver en permanence une classe d'actions du droit de recevoir de temps en temps un dividende.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les détenteurs des 21.263.800 actions ordinaires des classes «A», «B» et «C».

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux millions cinq cent vingt-sept mille six cents dollars des Etats-Unis (42.527.600,- USD), représenté par vingt-et-un millions deux cent soixante-trois mille huit cents (21.263.800) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, divisé en dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «A», dix millions six cent vingt-cinq mille (10.625.000) actions ordinaires de classe «B» et treize mille huit cents (13.800) actions ordinaires de classe «C».

Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi») ou ces statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier ces statuts de manière à:

- consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des actions existantes ou changer les actions en actions avec valeur nominale;
- convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions;
- augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

Les actions de classe «A», de classe «B» et de classe «C» ont les mêmes droits de vote. Un dividende peut être payé à l'une des classes d'actions ainsi que d'un montant non proportionnel aux montants libérés sur ces actions, pourvu que

les détenteurs de la classe ou des classes qui recevraient dans un tel cas un dividende inférieur à celui qu'ils auraient pu toucher autrement ont donné leur accord au paiement d'un tel dividende, et pourvu en plus que rien ne pourra être entrepris dans le cadre de cet article pour priver en permanence une classe d'actions du droit de recevoir de temps en temps un dividende.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les détenteurs des 21.263.800 actions ordinaires des classes «A», «B» et «C».

#### *Cinquième résolution*

Toutes les dispositions relatives aux actions préférentielles sont annulées et en conséquent l'article 4 des statuts est laissé en blanc.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les détenteurs des 21.263.800 actions ordinaires des classes «A», «B» et «C» ainsi que par le détenteur des 114.000 actions préférentielles.

#### *Evaluation*

Pour tous besoins les présentes réduction de capital et annulation de prime d'émission sont évaluées à cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (189.387.500,- EUR).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Blair, C. Sales, J. Hawkyard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008, Relation GRE/2008/696. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035252/231/243.

(080037038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

#### **Modene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.630.

#### *Extrait aux fins de publications du conseil d'administration du 15 février 2008*

##### 1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008035433/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00117. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080037026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

#### **Clermon Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50969 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2008034933/211/11.

(080036432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**SNOW Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.786.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Enzo Cavazzola, né le 21 avril 1947 à Vérone (Italie), demeurant au 4, Via Monte di Sopra, I-37017 Lazise, ici représenté par Mademoiselle Carine Godfurnon; en vertu d'une procuration délivrée à Lazise le 10 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SNOW PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1757 du 10 décembre 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés et qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 89.786.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Que Monsieur Enzo Cavazzola, représenté comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives de la Société.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Godfurnon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. LAC/2008/389. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035213/5770/43.

(080037262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.335.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008034934/212/12.

(080036157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**PP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008034935/242/12.

(080036816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Wide Bridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.459.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 24 septembre 2007.

WIDE BRIDGE S.A.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais / M. Limpens

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008035573/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Wireless Solutions S.A., Société Anonyme,  
(anc. Marela S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.759.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company («société anonyme») MARELA S.A, (the «Company»), with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the

Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 116.759, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1500 of the 4 of August 2006.

The meeting is presided by Ms. Monique Goeres, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer

Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Change of the name of the Company into WIRELESS SOLUTIONS S.A.

2) Modification of the Company's purpose as follows:

«The Company's purpose is the wholesale of electronic parts and equipments.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

3) Complete restate, in English and French, of the articles of association.

4) Statutory nominations.

5) Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides:

- to change the name of the Company into WIRELESS SOLUTIONS S.A., and
- to modify the purpose of the Company in order to give it the wording as reproduced under point 2) of the agenda.

*Second resolution*

In order to reflect the above resolutions, the meeting decides to restate completely, in English and French, the articles of association of the Company as follows:

### **I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists a company in the form of a public limited company («société anonyme»), under the name of WIRELESS SOLUTIONS S.A. (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company's purpose is the wholesale of electronic parts and equipments.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2<sup>n</sup> Friday of December at 03.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of July of each year and shall terminate on 30 of June of the following year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Third resolution*

The meeting acknowledges the resignation of Mrs. Marc Müller, Laurent Muller and Tom Faber as directors of the Company and resolves to accept their resignation.

The meeting resolves to give discharge to the members of the former board of directors for the performance of their duties.

##### *Fourth resolution*

The meeting proceeds to the appointment of the new board of directors, which will be composed as follows:

- a) Mr. Dihong Chen, engineer and project manager, born in Hubei, (Popular Republic of China), on the 6 of March 1975, residing in 10117 Tallinn, Narva MNT 7-33, (Estonia);
- b) Mr. Indrek Mänd, student, born in Tartu, (Estonia), on the 31st of May 1986, residing in 11311 Tallinn, Nõmme tee 47-7b, (Estonia);
- c) Mr. Kalle Norberg, financial consultant, born in Tartu, (Estonia), on the 10th of May 1966, professionally residing in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

The term of office of the directors so appointed shall be for six years.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARELA S.A., (la «Société»), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.759, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1500 du 4 août 2006.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Changement du nom de la Société en WIRELESS SOLUTIONS S.A.

2) Modification de l'objet de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est la vente en gros de pièces et équipements électroniques.

L'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

3) Refonte complète des statuts en anglais et en français.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide: (r) de changer la dénomination de la Société en WIRELESS SOLUTIONS S.A., et de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de reformuler complètement, en anglais et français, les statuts de la Société comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de WIRELESS SOLUTIONS S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la vente en gros de pièces et équipements électroniques.

L'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de décembre à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée reconnaît la démission de Messieurs Marc Muller, Laurent Muller et Tom Faber en leur qualité d'administrateurs de la Société et décide d'accepter leur démission.

L'assemblée décide de donner décharge aux membres de l'ancien conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs mandats.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, lequel sera composé comme suit:

a) Monsieur Dihong Chen, ingénieur et project manager, né à Hubei, (République Populaire de Chine), le 6 mars 1975, demeurant à 10117 Tallinn, Narva MNT 7-33, (Estonie);

b) Monsieur Indrek Mänd, étudiant, né à Tartu, (Estonie), le 31 mai 1986, demeurant à 11311 Tallinn, Nõmme tee 47-7b, (Estonie);

c) Monsieur Kalle Norberg, consultant financier, né à Tartu, (Estonie), le 10 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

La durée du mandat des administrateurs ainsi nommés sera fixée à six ans.

38869

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2008 Relation GRE/2008/807. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2008

J. Seckler.

Référence de publication: 2008035287/231/464.

(080037388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. MF13 S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 127.860.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of January.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PM FRANCE RETAIL INVESTMENTS S.à r.l. (formerly known as MH GERMANY PROPERTY 31 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.178 (hereinafter the «Sole Partner»),

here represented by Mr Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 18, 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of MF 13 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 127.860, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 July 2007 (number 1345, page 64530).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Partner decides to change the Company's name from MF 13 S.à r.l. into PM FRANCE RETAIL S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name PM FRANCE RETAIL S.à r.l., a company with limited liability.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand (1,000.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PM FRANCE RETAIL INVESTMENTS S.à r.l. (dénommé anciennement MH GERMANY PROPERTY 31 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.178 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de MF 13 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.860, constituée selon un acte notarié passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juillet 2007 (numéro 1345, page 64530).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MF 13 S.à r.l. en PM FRANCE RETAIL S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de PM FRANCE RETAIL S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille (1.000,-) euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, LAC/2008/8749. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035292/5770/76.

(080037167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Thunderbird D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.083.

*Extrait des Résolutions des associés du 7 janvier 2008*

Les associés de THUNDERBIRD D S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

\* d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

\* de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008035082/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**L1 RE (LUX) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.202.

—  
**ANTEILSÜBERTRAGUNG**

Nach der Anteilsübertragung vom 19. Dezember 2007 werden sämtliche 500 Anteile der Gesellschaft von LEVEL ONE HOLDING LUXEMBOURG (SECOND) S.à.r.l., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg gehalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Januar 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008035098/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Brook Rock Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 14 novembre 2007*

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 7 à 8.

2. M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BROOK ROCK HOLDINGS*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035058/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Thunderbird P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.435.

—  
*Extrait des Résolutions des associés du 7 janvier 2008*

Les associés de THUNDERBIRD P S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

\*d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip Williams de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;

\*de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

- Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008035089/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.603.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the partners of BRS TELECOM (LUXEMBOURG HOLDING) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.603 (the «Company»):

1) BRUCKMANN, ROSSER, SHERRILL & CO. II L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), here represented by Tbatou Nadia, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on November 13th, 2007;

2) Ms. Julie Frist, residing at 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), here represented by Tbatou Nadia, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on November 13th, 2007;

3) Ms. Marilena Tibrea, residing at 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), here represented by Tbatou Nadia, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on November 13th, 2007.

A copy of said powers of attorney, having been signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the notary to state that:

- BRUCKMANN, ROSSER, SHERRILL & CO. II L.P., Ms. Julie Frist and Ms. Marilena Tibrea are the sole shareholders (the Shareholders) of the Company and represent the entire corporate capital of the Company;

- The entire corporate capital of the Company being present or represented, the Shareholders waive the convening formalities, in as much as the Shareholders consider themselves as duly convened and declare having had knowledge of the agenda beforehand;

- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 31, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 401 of April 30, 2005;

- The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred ninety-seven (497) class A shares, two (2) class B shares and one (1) class C share, all in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- The Meeting, which represents the whole of the capital, is therefore duly constituted and may validly decide on all items of the agenda;

- The agenda of the Meeting is as follows:

- a) Dissolution and liquidation of the Company;
- b) Appointment of a liquidator;
- c) Determination of the powers of said liquidator;
- d) Termination of the mandate of the managers of the Company and discharge; and
- e) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting hereby resolves to approve the dissolution of the Company, with immediate effect and further resolves to approve the liquidation of the Company as of the present date.



*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint GENLICO LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town 146 Tortola - British Virgin Islands, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting resolves that the liquidator shall have the broadest powers as defined under articles 144 to 148bis of the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the termination of the mandate of the managers of the Company with immediate effect and further resolves to grant discharge to the managers of the Company for their activities during the duration of their mandate.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

*Fee estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de BRS TELECOM (LUXEMBOURG HOLDING) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.603 («la Société»):

1) BRUCKMANN, ROSSER, SHERRILL & CO. II L.P., une société constituée sous la forme d'une limited partnership du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), ici représenté par Tbatou Nadia, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 13 novembre 2007;

2) Madame Julie Frist, demeurant au 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), ici représenté par Tbatou Nadia, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 13 novembre 2007;

3) Madame Marilena Tibrea, demeurant au 126 East 56th Street, New York, NY 10022 (U.S.A.), ici représenté par Tbatou Nadia, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 13 novembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que BRUCKMANN, ROSSER, SHERRILL & CO. II L.P., Madame Julie Frist et Madame Marilena Tibrea sont les seuls associés (les Associés) de la Société et représentent la totalité du capital social de la Société;

- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, étant donné que les Associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

- Que la Société a été constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 401 du 30 avril 2005;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B et une (1) part sociale de classe C, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour;

- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

- a) Dissolution et mise en liquidation de la Société;
- b) Nomination d'un liquidateur;
- c) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- d) Révocation du mandat des gérants de la Société et décharge; et
- e) Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la dissolution de la Société, avec effet immédiat et décide également d'approuver la mise en liquidation de la Société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer GENLICO LIMITED, une société constituée et organisée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town 146 Tortola - Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du liquidateur.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la révocation du mandat des gérants de la Société avec effet immédiat et décide également d'accorder décharge aux gérants de la Société pour leurs activités pendant la durée de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Tbatou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7471. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035207/5770/141.

(080037571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**APE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.809.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.053

here represented by Mr Nicolas Cuisset, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy established in Luxembourg on February 13th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name APE FINANCE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

If at any one time, the Company holds directly or indirectly more than three (3) real estate properties, the Company's shares and/or the beneficiary parts which may be issued from time to time by the Company shall not be held by more than thirty (30) shareholders and/or holders of beneficiary parts.

In such case, the Company's shares and/or the Company's beneficiary parts shall not be held by any individuals, nor by any entities which are not legal entities pursuant to the German tax law and which have one or more individuals as its members or owners.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., prenamed, declared to subscribe for the one million (1,000,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of one million Euro (€ 1,000,000.-).

The amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint Mr Gaston Schoux, Corporate Manager, born on the 24th of February, 1949 in Differdange, residing at 27, rue de Goebange, L-8392 Nospelt (Grand Duchy of Luxembourg), as the Company's sole manager for an unlimited period of time.

2. Set the registered seat of the Company at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le 13 février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.053,

ici représenté par Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination APE FINANCE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est

convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 14.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

38880

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., désigné ci-dessus, déclare souscrire le million (1.000.000) de parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un million Euro (€ 1.000.000,-).

Un montant de d'un million Euro (€ 1.000.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille Euro (€ 7.000,-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer M. Gaston Schoux, Corporate Manager, né le 24 février 1949 à Differdange, ayant son domicile au 27, rue de Goebblange, L-8392 Nospelt (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, Relation: LAC/2008/6786. — Reçu 5.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035181/211/315.

(080037620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.807.

Par résolution signée en date du 5 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Szymon Dec, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 23 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008035048/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01004. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080036333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.